

Centre Aquatique Olympique de Plaine Commune

Avis du Conseil de développement

Validée à l'Assemblée plénière
du 19 décembre 2007



Sommaire

- Préambule
- Le contexte du territoire de Plaine Commune
 - Etat des lieux
 - L'usage scolaire
 - L'usage sportif
 - L'usage public
- Le projet envisagé
- Le montage du dossier
 - La réalisation de l'ouvrage et son financement
 - Quels enjeux pour Plaine Commune
 - Le fonctionnement et l'exploitation du site
- La politique sportive
- Les propositions

Préambule

Depuis une réunion du 04 avril 2007 rassemblant les financeurs à Plaine Commune (l'Etat, la Région Ile de France, la Ville de Paris, le Conseil général de la Seine Saint-Denis, la Fédération Française de Natation (FFN) et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune), ceux-ci considèrent que l'opération de construction d'un Centre Aquatique Olympique sur le territoire d'Aubervilliers peut être engagée.

Depuis cette date, l'avancement du dossier a été présenté au groupe de travail « Budget » du Conseil de développement le 5 septembre 2007 par Monsieur ROCHEREAU, Consultant du Cabinet d'Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC) en charge de la programmation des ouvrages et Monsieur DAYRAS, Directeur général de Plaine Commune. Le présent avis a été motivé par cette présentation. Il a été discuté et amendé en Assemblée plénière du Conseil de développement du 15 novembre 2007 et validé en Assemblée plénière du 19 décembre 2007. Il a été présenté au bureau communautaire de Plaine Commune du 6 février 2008.

Le contexte du territoire de Plaine Commune

1. Etat des lieux

Il existe des bassins à Saint-Denis, Stains, Villetaneuse, Epinay-sur-Seine, Aubervilliers et La Courneuve, ces deux derniers bassins étant actuellement fermés pour cause de réparation. Il faut également mentionner l'existence du site de Marville.

Il n'existe pas de bassins à Pierrefitte-sur-Seine et à l'Île-Saint-Denis.

Sur un total de 6 bassins pour plus de 334.000 habitants (soit 1 bassin pour 55.000 habitants). En terme de ratio, on peut considérer qu'il manque l'équivalent de 2 bassins (traditionnels de 25mx21) sur le territoire.

Ceci a d'ailleurs été corroboré par l'étude du cabinet Menighetti effectuée en 2002/2003, qui concluait à la nécessité de disposer d'environ 800 à 1.000 m² de plans d'eau supplémentaires sur le territoire. Depuis cette date, il faut noter que la population s'est notablement accrue sur le territoire.

2. L'usage scolaire

Savoir nager est une priorité académique en Seine-Saint-Denis. En effet, il apparaît que ne pas savoir nager constitue aujourd'hui un discriminant social fort. Un projet pédagogique élaboré par l'Inspection Académique propose une démarche, des contenus et une évaluation tant pour le primaire que le secondaire.

Les diverses analyses et évaluations démontrent qu'il faudrait une fréquentation régulière tout au long de la scolarité jusqu'en fin de collège pour permettre à la quasi-totalité des élèves d'apprendre à nager.

D'autre part, une des réponses aux difficultés rencontrées par les collèges est de proposer des parcours différenciés (classes européennes, artistiques, sportives...). Il n'existe aucune classe à dominante nautique sur le territoire alors que toutes les structures qui proposent ce type d'activités croulent sous les inscriptions.

3. L'usage sportif

Les clubs sportifs sont tous contraints dans leur développement, voire leur fonctionnement, par le manque de lignes d'eau (natation à Saint-Denis et Stains, water-polo à Saint-Denis...). Il est même impossible de rechercher de l'espace dans une autre piscine car elles sont toutes saturées. Ceci ne permet pas d'offrir aux habitants de bonnes conditions d'accueil et de pratique (bassins surchargés, horaires inadaptés, pratiques tronquées...). Cela gêne aussi l'apparition de nouvelles pratiques (plongeon, natation synchronisée, sauvetage, hockey subaquatique, etc.).

En outre il n'y a pas que les associations adhérentes à la FFN qui utilisent les installations nautiques. Il faut également compter avec les fédérations de plongée, de triathlon et de pentathlon moderne.

4. L'usage public

En général les scolaires et les autres formes de pratique structurée (associations, clubs sportifs) laissent peu de place à l'accès du public payant. Celui-ci doit jongler avec des horaires limités et parfois inadaptés. Se pose aussi le problème de l'ouverture du dimanche après-midi et de sa compatibilité avec les compétitions.

Le projet envisagé

Aujourd'hui, la réponse à ces différents besoins serait la réalisation d'un Centre Aquatique Olympique à Aubervilliers dans le quartier de la Plaine à Saint-Denis. En quoi ces 4 bassins localisés au sud du territoire peuvent-ils répondre à ces usages ?

1. Si on prend en compte le faible taux d'équipement en voiture des familles, ainsi que l'utilisation par un public jeune, souvent précocement autonome, la localisation géographique des bassins semble essentielle. La proximité des lieux de vie et une bonne desserte par les transports en commun sont des nécessités primordiales.

Le regroupement de bassins dans une zone excentrée par rapport au territoire ne peut constituer une réponse pertinente. En quoi cela pourrait-il répondre aux besoins des élèves de Pierrefitte-sur-Seine par exemple ? Comment serait géré l'afflux instantané d'élèves (12 classes !) qu'il faudrait convoier en cars.

2. La disponibilité des installations proposée à Plaine Commune, offrira-t-elle les mêmes possibilités d'usage que la réalisation de deux bassins traditionnels utilisés en exclusivité. Rien à ce jour ne permet de le garantir. Quoi qu'il en soit et en supposant qu'il peut en être ainsi, cela semble une gageure à organiser surtout lorsque l'on prend en compte les problèmes de circulation et la cohabitation des différents utilisateurs. Il est permis de s'interroger notamment sur la manière de décider des priorités d'usage.

Cet établissement est présenté comme le navire amiral de la Fédération Française de Natation qui y implanterait son siège et diverses structures de formation, de stage et d'entraînement, voir même un club résident. Quelle place serait laissée aux clubs locaux qui souvent travaillent depuis des années dans des conditions difficiles ?

3. D'autre part, l'aspect ludique du projet n'est pas ce qui marque au premier abord.

4. De plus, on peut s'interroger (notamment du point de vue du trafic et du stationnement des véhicules puisqu'il n'est pas prévu de parking souterrain) sur les conséquences environnementales d'un tel projet alors que la volonté affichée de s'inscrire dans une politique de développement durable et de performance énergétique est clairement énoncée.

Le montage du dossier

1. La réalisation de l'ouvrage et son financement

Plaine Commune serait maître d'ouvrage de l'opération et deviendrait ainsi propriétaire de cet équipement de prestige quasiment unique au monde. Cela dit, le montage financier n'est pas aussi simple du fait de la multiplicité des intervenants (Etat, Région, Ville de Paris, Plaine Commune, Département de la Seine Saint-Denis, Fédération National de Natation).

Le plan de financement connu à ce jour laisse déjà apparaître un déficit de 1,67 M€ :

Coût :	Foncier	28,89 M€
	<u>Construction</u>	<u>67,00 M€</u>
	Total	95,89 M€

Financement :	Etat	14,94 M€
	Région	14,07 M€
	Paris	14,07 M€
	Plaine Commune	42,00 dont 29,00 M€ de droits à construire
	Département 93	5,25 M€
	<u>FFN</u>	<u>4,00 M€</u>
Total	94,33 M€	

Outre le déficit de financement qui reste à combler, il faut aussi s'interroger sur les nombreuses incertitudes que comporte un tel programme, par son caractère exceptionnel.

Dans cette hypothèse, qui supportera les éventuels dérapages sur les coûts de construction ? S'il est décidé de refuser tout supplément, cela se traduira inévitablement par des recherches d'économies qui risquent de mettre en péril la qualité des ouvrages et les coûts inhérents à l'exploitation et au fonctionnement. Au final, c'est l'utilisateur qui en supportera les conséquences (voir l'expérience du centre nautique de la Baleine).

A titre indicatif, un dérapage des coûts de l'ordre de 5% (ce qui est optimiste) entraînerait la nécessité de trouver un financement complémentaire total de 5 M€.

2. Quels enjeux pour Plaine Commune

Il apparaît que la contribution de Plaine Commune au financement est de très loin la plus élevée. Si la partie réservée par Plaine Commune à la construction correspond sensiblement au coût de construction d'un établissement dimensionné pour les besoins propres du territoire, il est évident que la partie consacrée au foncier va bien au-delà.

Les 13 M€ à la charge de Plaine Commune (hors foncier évalué à 29 M€) sont à rapprocher du coût de construction de 800 à 1.000 m² de plan d'eau estimé à environ 15 M€ (hors foncier) et généralement subventionné à 50%. Il est à noter que c'est maintenant une priorité clairement énoncée de la Région.

Quoi qu'il en soit, l'effort consenti par l'agglomération oblitère pour de nombreuses années la correction d'éventuels dysfonctionnements par un réajustement de sa politique d'implantation de nouveaux bassins car elle n'en aura plus les moyens.

D'autre part, il subsiste encore plusieurs options qui ne sont pas encore arrêtées et qui peuvent entraîner des surcoûts. En particulier, il est évoqué la mise à disposition gratuite de locaux (2.800 m²) pour les besoins de bureaux du siège national de la fédération de natation, un institut de formation, des surfaces d'exposition et d'archivage. Le Conseil de développement souhaiterait savoir comment sont financées ces surfaces ? Par ailleurs, la réalisation d'un centre de remise en forme et d'un restaurant (1.750 m²) est envisagée. Si la Communauté en assure la responsabilité, c'est un risque supplémentaire, même si son exploitation est déléguée.

3. Le fonctionnement et l'exploitation du site

Plaine Commune en tant que propriétaire devrait piloter la gestion du site au travers d'un contrat de gestion (affermage ou prestation de service) ou en régie.

Le statut singulier de cet établissement qui préfigure le "Grand Paris" laisse à craindre un fonctionnement complexe avec le risque d'être assez peu favorable à notre collectivité locale et ses associations. Quels seront les horaires d'ouverture ? Quelles disponibilités de l'équipement les jours de compétitions (20 à 25 compétitions par an) ? Quelles répartitions entre le public et les usages des associations ?

Quand aux coûts de fonctionnement et d'exploitation, cela demande une étude beaucoup plus détaillée. Non seulement l'équipement induira des coûts importants, mais en outre il entraînera pour la communauté de nouvelles dépenses pour le maintien de son environnement. Le rapprochement de ces dépenses doit être fait par rapport aux coûts actuellement supportés par les communes pour les équipements de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

La politique sportive

Il est vrai que notre territoire est maintenant familier des grands événements sportifs et que la création d'un tel équipement nous permettrait d'envisager après les championnats d'Europe, les championnats du monde de natation en attendant les jeux olympiques de 2024 ! Mais est-ce une priorité dans le choix ?

Quoi qu'il en soit il semble nécessaire de justifier ce projet notamment par comparaison avec la solution alternative de réaliser un ou deux nouveaux bassins à usage exclusif du territoire. Cette comparaison doit bien sûr être faite au niveau des coûts d'investissement mais également vis à vis des coûts de fonctionnement et d'exploitation. Plus précisément les créneaux dont disposera le territoire doivent être clairement définis dès maintenant en rapport avec l'effort financier consenti.

Une politique communautaire de la natation scolaire (pour un plus et non une gestion de la pénurie) et sportive (diversification des pratiques, facilitation des pratiques de haut niveau) serait sans doute plus profondément bénéfique à la population de nos 8 communes que l'organisation d'un événement, fût-il mondial. Pratiquer est toujours mieux que regarder.

Plus largement un transfert de l'ensemble des bassins du territoire à Plaine Commune permettrait d'envisager une gestion globale des moyens pour une meilleure efficacité. Ce projet permet de s'interroger sur le transfert de la compétence Sport à la Communauté.

Une « spécialisation » des bassins pourrait aussi être envisagée : ceux à usage ludique (avec toboggan et divers équipements adaptés par exemple), ceux à usage sportif (plus simples). Ceci influencerait certainement sur les jours et les horaires d'ouverture (soirées, dimanche après-midi...) et faciliterait la gestion globale des établissements.

Propositions

Bien évidemment ce projet est séduisant au plan de l'image et du rayonnement de notre Communauté, mais il ne faut pas se tromper sur son enjeu économique. Lors des discussions qui se sont déroulées pour le " Grand Stade ", la ville de Saint-Denis, représentée par ses élus, ne s'est pas immédiatement montrée très favorable au projet. Par contre des négociations ont immédiatement été engagées et ont conduit aux résultats que nous connaissons aujourd'hui.

C'est bien une attitude similaire qu'il faudrait avoir pour le Centre Aquatique Olympique, d'autant plus que la Communauté d'agglomération s'engage sur toute la vie de l'équipement.

Alors nous devons négocier des compensations, car l'usage de l'équipement qui nous sera réservé n'est qu'un dû au regard des enjeux économiques que nous sommes prêts à accepter.

Quelle peuvent être ces compensations ?

- > Si l'on peut comprendre que Plaine Commune doive supporter une partie des dépenses de fonctionnement et d'exploitation du site et de son environnement, il est évident que celle-ci doit être calculée en lien avec la contribution investie par l'agglomération, mais aussi en tenant compte des usages dont elle bénéficiera pour satisfaire les besoins du territoire. Ainsi, la part des coûts de fonctionnement et d'exploitation du site doit être proportionnelle au montant de l'investissement et au temps d'utilisation et de mise à disposition de l'équipement pour les citoyens de Plaine Commune et les besoins locaux.
- > Ensuite, la construction d'un bassin école annexe pourrait être négociée, implanté au nord du territoire et dont l'usage pourrait également être partagé avec d'autres financeurs.
- > Compte tenu de la localisation du site, le Conseil de développement estime très important de rendre prioritaire le prolongement du TramY de la Porte de Paris à Saint-Denis jusqu'aux Portes de la Capitale à Paris (à la gare Evangile du RER E) et ceci dans des délais compatibles avec la livraison du Centre Aquatique.

- Une réflexion est à mener sur l'organisation de la desserte du site par les transports en commun. Seule est actée la volonté de ne pas réaliser de parking. Il faut aussi travailler de façon plus détaillée sur la façon d'y accéder.
- Un accord est à trouver pour intégrer la formation des jeunes du territoire et susciter des vocations. Un centre de formation aux métiers de la natation devrait accompagner le projet.
- Ce projet est l'occasion d'initier une réflexion globale sur le devenir de la piscine de Marville. Son statut actuel d'établissement interdépartemental ne répond pas aux besoins de la communauté d'agglomération en termes de mise à disposition. Une négociation avec les Départements de la Seine Saint-Denis et de Paris devrait être engagée. De plus, la réfection et la couverture du bassin extérieur de 50 mètres équivaldraient à la réalisation d'un double bassin supplémentaire pour les usagers pour un coût sans commune mesure avec la création ex-nihilo d'un nouvel établissement.
- Enfin, l'accompagnement du projet doit être affirmé très tôt afin d'éviter les malentendus, voire les désillusions : quelle place pour les associations locales, les scolaires ? quid de la création de classe(s) sportives, etc.

Enfin pour l'élaboration et le développement du projet il est indispensable que le monde sportif et associatif local soit représenté et participe à son suivi.

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr